

## Les réseaux illégaux du pillage

### La demande globale de bois et la (re)commercialisation des forêts d'Afrique de l'Ouest

GREG HIEMSTRA-VAN DER HORST, PAUL G. MUNRO  
ET SIMON P. J. BATTERBURY

Bien que la production de bois dédiée à l'exportation ait une longue histoire en Afrique subsaharienne, cet article s'intéresse à l'actuelle (re)commercialisation des forêts de cette région. En tant que chercheurs en écologie politique combinant « les préoccupations de l'écologie et une économie politique au sens général<sup>1</sup> », nous observons que les pays d'Afrique subsaharienne producteurs de bois sont soumis à de nouveaux – et, à plusieurs égards, d'inquiétants – systèmes de gestion et de gouvernance. Ces systèmes ont reçu moins d'attention que d'autres éléments de la « seconde course » (*second scramble*<sup>2</sup>) que mènent les entreprises et les gouvernements étrangers pour l'appropriation des terres agricoles, des minerais et des nouveaux marchés d'Afrique.

L'actuelle « seconde course » pour le bois africain n'est pas totalement unique. Les forêts d'Afrique ont été largement marchandisées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (et, dans certains cas, avant cela), influençant l'usage des terres, les moyens d'existence et les systèmes politiques<sup>3</sup>. Il existe en particulier des preuves significatives que l'exploitation forestière commerciale, que ce soit pour les marchés locaux, régionaux ou mondiaux, a toujours été un moteur clé de la politique forestière officielle, comme nous l'avons précédemment montré pour la Sierra Leone<sup>4</sup>.

1. P. Blaikie et H. Brookfield (dir.), *Land Degradation and Society*, Routledge, Londres, 1987, p. 17.

2. L'expression *second scramble* a été utilisée à plusieurs reprises, notamment récemment par Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies: <[www.globalenvision.org/2011/03/03/second-scramble-africa](http://www.globalenvision.org/2011/03/03/second-scramble-africa)>.

3. R. Grove, *Ecology, Climate and Empire: Colonialism and Global Environmental History, 1400-1940*, White Horse Press, Isle of Harris, 1997; J. Fairhead et M. Leach, *Reframing Deforestation: Global Analyses and Local Realities: Studies in West Africa*, Routledge, Londres, 1998. Concernant les périodes plus anciennes, voir F. A. Akiwumi, « Conflict Timber, Conflict Diamonds: Parallels in the Political Ecology of 19th and 20th Century Resource Exploitation in Sierra Leone », in K. Konadu-Agyemang et K. Panford (dir.), *Africa's Development in the Twenty-first Century: Pertinent Socio-Economic and Development Issues*, Ashgate, Aldershot, 2006; C. Fyfe, *History of Sierra Leone*, Oxford Univ. Press, Oxford, 1962.

4. P. G. Munro et G. Batterbury.

Cependant, au cours des vingt dernières années, la hausse de la demande mondiale en bois tropical a créé de nouvelles écologies politiques régionales dans les relations entre humains et forêt. Celles-ci ont des points communs, dont certains évoquent la période coloniale alors que d'autres sont plus directement liés aux développements internationaux contemporains. En Sierra Leone et au Liberia, le fait que les gouvernements facilitent l'exploitation des forêts par des entreprises étrangères afin de procurer des revenus à l'État et de satisfaire la demande extérieure rappelle des politiques et des pratiques de l'époque coloniale. Mais il y a aussi, dans l'histoire récente, quelque chose d'inédit. Le rôle des compagnies forestières multinationales dans la guerre civile au Liberia est un exemple de l'augmentation des conflits armés directement financés par les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles (comme en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire). Aujourd'hui, la communauté internationale a un nouveau rôle, plus étendu, à jouer. Bien que les ONG et les institutions multilatérales interviennent (ou, du moins, essaient d'intervenir) depuis longtemps dans les politiques et les pratiques forestières africaines<sup>5</sup>, les dynamiques actuelles impliquent des tentatives de contrôle des activités commerciales qui soient plus diversifiées et de plus grande portée. Certaines passent par la loi internationale. Un exportateur néerlandais a par exemple été jugé en Europe pour de la contrebande de bois issu des forêts libériennes. Plus récemment, les accords fondés sur le marché, comme le Plan d'action de l'Union européenne sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (EU-FLEGT), et les normes de certification forestière ont pris de l'importance, donnant une nouvelle dimension à la façon dont la demande mondiale de bois tropical est ressentie dans les pays africains. Maintenant plus que jamais, les gouvernements et les citoyens sont tiraillés entre le besoin des revenus de l'exportation des ressources naturelles et les impératifs de la gouvernance contemporaine et des discours conservateurs.

Dans les quatre sections suivantes, nous explorons les nouvelles écologies politiques des forêts africaines issues de ces développements. Dans un premier temps, nous présentons le contexte historique et contemporain des récentes dynamiques dans le secteur forestier africain. Nous nous intéressons ensuite plus particulièrement au Liberia et à la Sierra Leone pour illustrer notre propos. Enfin, nous avançons quelques conclusions sur la nature de ces nouvelles écologies politiques et quelques pistes de recherche.

5. Sur les initiatives de conservation et les conflits autour des parcs nationaux, voir R. Neumann, « Primitive Ideas: Protected Area Buffer Zones and the Politics of Land in Africa », *Development and Change*, vol. 28, n° 3, 1997, p. 559-582 ; R. Neumann, *Imposing Wilderness: Struggles Over Livelihood and Nature Preservation in Africa*, Univ. of California Press, Berkeley, 2002 ; R. Neumann, « Moral and Discursive Geographies in the War for Biodiversity in Africa », *Political Geography*, vol. 23, n° 7, 2004, p. 813-837. Sur l'ajustement économique structurel, voir J. Owusu, « Current Convenience. Desperate Deforestation: Ghana's Adjustment Program and the Forestry Sector », *The Professional Geographer*, vol. 50, n° 4, 1998, p. 418-436.

## Contexte

Comme nous l'avons souligné, l'exploitation commerciale des ressources ligneuses est ancienne. Nous savons certes peu de chose sur le commerce intérieur de bois avant l'arrivée des puissances étrangères, mais dans les zones côtières – y compris celles du Liberia et de la Sierra Leone – le bois était vendu aux navires en visite dès le début du contact européen<sup>6</sup>. Cependant, la phase la plus significative de marchandisation des ressources eut lieu pendant la « course pour l'Afrique » (*Scramble for Africa*) des années 1890, qui se traduisit par une rapide colonisation du continent (exceptés l'Éthiopie et le Liberia) par les puissances européennes. Un élément important de cette « course » fut la création d'institutions et d'infrastructures ayant pour but de coordonner l'extraction des ressources naturelles africaines, de financer les nouvelles colonies et de créer de la plus-value<sup>7</sup>. Ainsi, au début du xx<sup>e</sup> siècle, de nombreux services forestiers furent établis aussi bien au sein des colonies anglophones que francophones, afin de faciliter l'exploitation du bois<sup>8</sup>. La production commerciale de bois à partir des forêts d'Afrique commença à cette période, scellant une relation avec les services forestiers qui a persisté au-delà de l'indépendance<sup>9</sup>.

L'expropriation concomitante des forêts et les politiques souvent très restrictives à l'égard de l'agriculture sur brûlis et d'autres usages « domestiques » des terres, créèrent de nombreuses tensions entre les habitants de la forêt et les autorités coloniales. Et dans la mesure où les services forestiers post-coloniaux ne modifièrent pas ces politiques, beaucoup de ces conflits ne sont toujours pas résolus, coïncés entre la volonté du gouvernement central d'imposer sa loi et la résistance des habitants<sup>10</sup>. Au cours des deux dernières décennies, les spécialistes de l'écologie politique ont bien élucidé cette histoire et ses dynamiques<sup>11</sup>,

6. F. A. Akiwumi, « Conflict Timber, Conflict Diamonds... », *op. cit.* ; F. A. Akiwumi, *Environmental and Social Change in Southwestern Sierra Leone: Timber Extraction (1832-1898) and Rutile Mining (1967-2005)*, thèse de doctorat, Texas State Univ., San Marcos, 2006 ; P. Richards, *Fighting for the Rain Forest: War, Youth and Resources in Sierra Leone*, Heinemann, Portsmouth, 1996.

7. L. Becker, « Seeing Green in Mali's Woods: Colonial Legacy, Forest Use and Local Control », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 91, n° 3, 2001, p. 504-526.

8. R. Grove, *Ecology, Climate and Empire*, *op. cit.* ; J. Fairhead et M. Leach, *Reframing Deforestation*, *op. cit.* ; P. G. Munro, « Deforestation: Constructing Problems and Solutions on Sierra Leone's Freetown Peninsula », *The Journal of Political Ecology*, vol. 16, 2009, p. 104-124.

9. P. G. Munro et G. Hiemstra-van der Horst, *op. cit.*

10. P. A. Walker, « Democracy and Environment: Congruencies and Contradictions in Southern Africa », *Political Geography*, vol. 18, 1999, p. 257-284 (voir notamment p. 264).

11. Par exemple, voir J. Fairhead et M. Leach, *Misreading the African Landscape: Society and Ecology in a Forest-Savanna Mosaic*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1996 ; J. Fairhead et M. Leach, 1998, *op. cit.* ; J. Fairhead et M. Leach, « Desiccation and Domination: Science and Struggles over Environment and Development in Colonial Guinea », *The Journal of African History*, vol. 41, n° 1, 2000, p. 35-54 ; J. Ribot, « A History of Fear: Imagining Deforestation in the West African Dryland Forests », *Global Ecology and Biogeography*, vol. 8, 1999, p. 291-300 ; J. McCann, « The Plow and the Forest: Narratives of Deforestation in Ethiopia, 1840-1992 », *Environmental History*, vol. 2, n° 2, 1997, p. 138-159 ; L. Jarosz, « Defining and Explaining Tropical Deforestation: Shifting Cultivation and Population-Growth in Colonial Madagascar (1896-1940) », *Economic Geography*, vol. 69, n° 4, 1993, p. 266-270.

mais il reste à comprendre le secteur forestier commercial global et la façon dont il a remodelé la gestion et la gouvernance des forêts africaines.

Un des facteurs principaux est la croissance considérable de la consommation mondiale de bois tropical. Après une stagnation du marché durant les années 1970 et 1980, la demande crût clairement à partir du milieu des années 1990, déclenchant une importante migration des grandes compagnies forestières – initialement des pays développés – vers les pays en voie de développement, en Afrique et ailleurs<sup>12</sup>. Un moteur majeur de cette tendance fut la hausse de la consommation des secteurs manufacturiers dans les économies asiatiques et sud-est asiatiques, dont la production, dédiée au marché intérieur et à l'export, était en forte croissance. En particulier, la Chine s'est imposée comme un nouvel acteur particulièrement avide, en devenant le premier importateur mondial de bois : de 1998 à 2003, la part de la Chine dans les exportations de bois ouest-africain est passée de 25 à 42 % et il est prévu que le commerce sino-africain de bois double au cours de la prochaine décennie<sup>13</sup>. Cela a entraîné un important changement dans les politiques de gestion des forêts africaines, passées d'un souci de préservation de moyens de subsistance au contrôle de la production commerciale dédiée à l'exportation et de ses bénéficiaires.

Un autre développement conséquent a été les efforts internationaux faits pour organiser les conditions de production du bois, qui participent de l'instauration d'un régime de gouvernance mondiale des forêts. Encore en évolution, ce régime a pris forme avec une succession d'initiatives visant à protéger ce qui constituait un « patrimoine de l'humanité » dans les forêts africaines, en réponse aux préoccupations vis-à-vis de la biodiversité, du changement climatique et de la généralisation de l'abattage illégal d'arbres<sup>14</sup>. L'une des premières actions fut l'établissement, en 1993, d'une certification volontaire appelée Forest Stewardship Council (FSC). Cette certification constitue désormais une importante industrie, dont le but est d'amener les exploitants de bois tropical à démontrer aux consommateurs leur « bonne conduite » sociale et écologique,

en usant de moyens et d'incitations fondés sur le marché<sup>15</sup>. Plus récemment, en 2003, l'Union européenne a lancé son programme FLEGT. Représentant à ce jour l'initiative la plus large visant à limiter l'abattage illégal en Afrique, ce programme fait appel à des accords volontaires avec les gouvernements africains, afin d'associer une bonne gouvernance et des instruments de commerce légal<sup>16</sup>. Plus près de nous encore ont été engagées des négociations internationales dans le cadre de l'ONU autour du mécanisme de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD). S'inscrivant avant tout dans une stratégie de lutte contre le changement climatique, le REDD a pour but d'inciter les pays en voie de développement à restreindre l'exploitation des forêts en échange de transferts financiers des pays développés. Bien qu'il ne concerne pas uniquement la foresterie commerciale, le programme REDD pourrait avoir une influence notable sur le secteur, que ce soit par des restrictions de l'accès forestier ou la promotion d'une « foresterie soutenable » (techniques d'abattage moins dommageables ou *reduced-impact logging* (RIL), etc.)<sup>17</sup>.

Ces initiatives n'ont pas encore eu de conséquences significatives sur le contexte subsaharien, du moins pas en tant que programmes d'action organisés ayant des effets pouvant leur être directement attribués. Bien que la certification ait pour objectif premier de préserver les forêts tropicales, plus de 90 % des zones certifiées sont à l'heure actuelle situées dans les forêts tempérées et boréales du monde développé, et seulement 0,5 % l'est en Afrique, ce qui représente le pourcentage le plus faible parmi tous les continents<sup>18</sup>. Le succès des deux autres initiatives est difficile à évaluer : le plan d'action européen FLEGT est trop récent, et REDD n'est pas finalisé et les projets pilotes n'en sont qu'aux premiers stades. Néanmoins, l'activité internationale autour de ces processus – et les problèmes et les préoccupations auxquels ils sont censés répondre – a des conséquences sur les programmes et les débats relatifs à la gestion des forêts d'Afrique. Comme les exemples suivants le montrent, l'importance croissante des compagnies forestières étrangères et la volonté internationale accrue de

12. J. Owusu, *op. cit.*; J. Kiekens, « Forest Resource Policy in Côte d'Ivoire, Cameroon and Gabon », in M. Palo, J. Uusivuori et G. Mery (dir.), *World Forests, Markets and Policies*, World Forests Volume III, Springer, Londres, 2001, p. 329-338; R. Nasi, B. Cassagne et A. Billand, « Forest Management in Central Africa: Where are We? », *International Forestry Review*, vol. 8, n° 1, 2006, p. 14-20; L. A. Swatuck, « Seeing the Forest for the Trees: Tropical Forests, The State and Violent Conflict in Africa », in W. de Jong, D. Donovan et K-I Abe (dir.), *Extreme Conflict and Tropical Forests*, Springer, Dordrecht, 2007, p. 93-116.

13. J. Zhang et J. Gan, « Who Will Meet China's Import Demand for Forest Products? », *World Development*, vol. 35, n° 12, 2007, p. 2150-2160; S. Démurger, H. YuanZhou et Y. Weiyong, « Forest Management Policies and Resource Balance in China: An Assessment of the Current Situation », *The Journal of Environment and Development*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 17-41. Les données sont tirées de A. S. White, K. Canby, J. Xu, C. Barr, E. Katsigris, G. Bull, C. Cossalter et S. Nilsson, *China and the Global Market for Forest Products: Transforming Trade to Benefit Forests and Livelihoods*, Forest Trends, Washington, 2006; S. Naidu et M. Davies, « China Fuels its Future with Africa's Riches », *South African Journal of International Affairs*, vol. 13, n° 2, 2006, p. 69-83.

14. M. Doornbos, A. Saith et B. White (dir.), *Forests: Nature, People, Power*, Blackwell, Oxford, 2000; B. Arts, « The Global-Local Nexus: NGOs and the Articulation of Scale », *Tijdschrift voor*

15. B. Cashore, G. Auld et D. Newsom, *Governing Through Markets: Regulating Forestry Through Non-State Environmental Governance*, Yale Univ. Press, New Haven, 2004; E. Rametsteiner et M. Simula, « Forest Certification: An Instrument to Promote Sustainable Forest Management? », *Journal of Environmental Management*, vol. 67, 2003, p. 87-98; D. Klooster, « Environmental Certification of Forests: The Evolution of Environmental Governance in a Commodity Network », *Journal of Rural Studies*, vol. 21, 2005, p. 403-417.

16. L. Tacconi (dir.), *Logging: Law Enforcement, Livelihoods and the Timber Trade*, Earthscan, Londres, 2007; A. Attah, F. Ioras, I. Abrudan et J. Ratnasingam, « The Voluntary Partnership Agreement: the Ghanaian and Malaysian experience », *International Forestry Review*, vol. 11, n° 3, 2009, p. 311-318.

17. Pour une analyse du discours sur la soutenabilité en rapport avec les usages de la forêt, selon qu'elle est un moyen de subsistance ou une ressource à exploiter commercialement, voir A. Nygren, « Local Knowledge in the Environment-Development Discourse », *Critique of Anthropology*, vol. 19, 1999, p. 267-288; A. Nygren, « Development Discourses and Peasant-Forest Relations: Natural Resource Utilization as a Social Process », *Development and Change*, vol. 31, n° 1, 2000, p. 11-34.

18. P. Freeman-Smith et J.-M. Carnus, « The Sustainable Management and Protection of Forests: A Global Challenge », *International Forestry Review*, vol. 11, n° 3, 2009, p. 354-362.

réglementer leurs activités ont généré une nouvelle écologie politique de la foresterie africaine, où les anciens conflits binaires entre l'État et les communautés locales sont perturbés par les relations multiples et de plus en plus complexes avec des acteurs internationaux et de nouveaux facteurs. Cela a des conséquences significatives sur les moyens d'existence ruraux, la justice redistributive et les négociations des intérêts étatiques et « locaux ».

### Liberia : commercialisation de la forêt et bois de conflit

Au Liberia, l'exploitation commerciale du bois et la gouvernance forestière sont superposées à des décennies d'un conflit social grave, et des liens directs existent entre la poursuite des violences et les réserves libériennes de bois. Bien que l'élite américano-libérienne toujours au pouvoir ait largement profité pendant des décennies des diamants et du caoutchouc du pays et du transport de marchandises, c'est durant la dictature du premier leader autochtone du pays, Samuel Doe, qu'émergea le « bois de conflit » [*conflict timber*]. Au cours des années 1980, Doe parvint à bénéficier du financement et de l'entraînement militaires des intérêts stratégiques britanniques et israéliens, en échange de vastes concessions forestières, dont certaines étaient les plus grandes que l'on puisse trouver en Afrique de l'Ouest. Ce processus fut consolidé par une loi de 1988 modifiant l'autorité du développement forestier (Forest Development Authority, FDA) en donnant au seul exécutif le pouvoir d'accorder des contrats pour l'exploitation commerciale des forêts<sup>19</sup>. En alliant les intérêts de la foresterie et ceux de l'armée, Doe fut capable de maintenir son contrôle sur le Liberia sans avoir besoin de recourir aux revenus du gouvernement<sup>20</sup>. Charles Taylor, un ancien membre de ce gouvernement qui organisa une rébellion contre la dictature de Doe en 1989, reproduira cette stratégie par la suite.

Durant les premières années de la décennie 1990, Taylor parvint à prendre le contrôle de la majeure partie du Liberia, à l'exception de sa capitale Monrovia, qu'il nomma « Greater Liberia »<sup>21</sup>. Au cours de cette période, il passa des accords avec des entreprises étrangères afin qu'elles reprennent les opérations d'abattage dans les zones qu'il contrôlait, ce qui lui procura des revenus estimés entre 8 et 9 millions de dollars américains par mois, destinés à l'achat d'armes et de fournitures<sup>22</sup>. Certaines compagnies avaient commencé l'exploitation alors que Doe était au pouvoir et rallièrent Taylor par la suite. Ce dernier continua à passer des accords d'abattage après 1997, alors qu'il était devenu président. Les investissements des compagnies forestières étrangères

19. J. Lamb, K. Moore et R. Smith, « Pursuing Community Forestry in Liberia », *Environmental Policy and Governance*, vol. 19, 2009, p. 296-308.

20. W. Reno, *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner, Londres, 1999.

21. S. Ellis, « Liberia 1989-1994: A Study of Ethnic and Spiritual Violence », *African Affairs*, vol. 94, 1995, p. 165-197.

22. M. Lowenkopf, « Liberia: Putting the State Back Together », in W. Zartman (dir.), *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Lynne Rienner, Londres, 1995,

contribuèrent au développement d'une économie clandestine qui devint prépondérante après l'effondrement de l'économie formelle et des infrastructures du pays<sup>23</sup>. Quasi inexistante en 1980, l'industrie du bois libérienne représentait, en 1999, 50 % des revenus provenant de l'exportation<sup>24</sup>.

La « réussite » des concessions d'abattage de Taylor reposa essentiellement sur les marchands et les acheteurs de bois étrangers, en particulier ceux qui étaient également intéressés par l'extraction de matières premières et le commerce d'armes en temps de guerre<sup>25</sup>. Les plus importants marchands d'armes et de bois étaient alors le Néerlandais Gus van Kouwenhoven, l'Ukrainien Leonid Minin et le Libanais Talal El-Ndine. Durant les années 1990, tous les trois facilitèrent l'établissement et la gestion de différentes compagnies forestières asiatiques, européennes et libériennes. La plus grande était l'Oriental Timber Company (OTC), provenant d'Asie et installée au Liberia par Kouwenhoven à la fin des années 1990. En 2001, elle produisit 57 % de la production totale de bois au Liberia<sup>26</sup>. Kouwenhoven et El-Ndine furent également membres de la FDA, aux côtés du frère de Charles Taylor<sup>27</sup>. Mais, en 2000, ce dernier fit adopter une loi sur les produits stratégiques (Strategic Commodities Act) qui eut pour effet de neutraliser le pouvoir de la FDA. Le président devint alors le seul à même de négocier, conclure et exécuter les contrats ou accords commerciaux avec n'importe quel investisseur étranger ou domestique souhaitant exploiter des produits stratégiques, dont le bois<sup>28</sup>. Taylor employa ainsi des firmes étrangères pour abattre les arbres, en leur permettant d'agir comme des institutions étatiques sous son contrôle<sup>29</sup>. Dans ce cadre, la gouvernance nationale autoritaire fut soutenue par le commerce illicite de bois, avec des compagnies forestières internationales comme acteurs clés.

En mai 2003, l'ONU imposa des sanctions sur l'exportation de bois qui mirent un terme au commerce de bois libérien et aux opérations des entreprises collaborant avec le régime de Taylor. Trois mois plus tard, sous la pression de la communauté internationale, Taylor accepta de s'exiler au Nigeria<sup>30</sup>. Cependant, l'imposition des sanctions onusiennes ne fut pas simple, même après plusieurs années de campagnes menées par des organisations comme Global

23. T. Sayndee, « Thugs' Paradise, Agencies' Guinea Pig in the Natural Resource Intrigue: The Civil War in Liberia », in K. Omeje (dir.), *Extractive Economies and Conflicts in the Global South: Multi-Regional Perspectives on Rentier Politics*, Ashgate, Aldershot, 2008, p. 149-160.

24. R. de Koning, « Greed or Grievance in West Africa's Forest Wars? », in W. de Jong, D. Donovan et K-I Abe Abe (dir.), *Extreme Conflict and Tropical Forests*, Springer, Dordrecht, 2007, p. 37-56.

25. W. Reno, *op. cit.*

26. T. Boekhout van Solinge, « Eco-Crime: The Tropical Timber Trade », in D. Siegel et H. Nelen (dir.), *Organized Crime: Culture, Markets and Policies*, Springer, New York, 2008, p. 97-111.

27. *Ibid.*

28. E. Aning, « Regulating Illicit Trade in Natural Resources: The Role of Regional Actors in West Africa », *Review of African Political Economy*, vol. 30, n° 95, 2003, p. 99-107.

29. P. Johnson, « Timber Booms, State Busts: The Political Economy of Liberian Timber », *Review of African Political Economy*, vol. 31, n° 101, 2004, p. 441-456.

30. J. McAlpine, P. O'Donohue et O. Pierson, « Liberia: Forests as a Challenge and an Opportu-

Witness et Greenpeace<sup>31</sup>. En 2001, l'ébauche de résolution visant à interdire l'exportation de bois libérien, soutenue par la Grande-Bretagne et les États-Unis et soumise au Conseil de sécurité de l'ONU, fut rejetée par deux de ses membres, la Chine et la France, c'est-à-dire les deux principaux importateurs de bois libérien (respectivement 452 000 m<sup>3</sup> et 49 000 m<sup>3</sup> de bois importés en 2001)<sup>32</sup>. Ce sont les atrocités de la guerre civile qui, en 2003, poussèrent tous les membres du Conseil de sécurité à voter la résolution<sup>33</sup>. Par la suite, Kouwenhoven fut inculpé par le Tribunal de grande instance de La Haye pour avoir transgressé l'embargo sur les armes décrété à l'encontre du Liberia et condamné en 2006 à huit ans de prison<sup>34</sup>.

Depuis lors le gouvernement libérien n'a pas pour autant fait une croix sur l'exploitation forestière : « Avant 2003, le secteur forestier contribuait fortement à la croissance économique du Liberia [...] représentant près de 50 % des revenus provenant de l'exportation<sup>35</sup>. » Il est facile d'être cynique à propos d'une telle déclaration, dans la mesure où la prépondérance de la foresterie durant la guerre civile fut largement concomitante à l'effondrement total des autres secteurs, exception faite de la production de caoutchouc et du commerce illicite de diamants organisé par Taylor à la frontière avec la Sierra Leone<sup>36</sup>. Pour faciliter le retour des compagnies forestières après la levée des sanctions onusiennes en 2006, la Liberian Forest Initiative fut mise en place. Cette initiative a pour but d'établir un secteur forestier commercial qui soit profitable, transparent et soutenable. Le processus semble toutefois être interrompu. En effet, il a été récemment démontré que plusieurs des personnages et entreprises impliqués dans le commerce illégal au Liberia au moment de la guerre civile ont répondu aux appels d'offres<sup>37</sup>. Il a également été rapporté qu'il existerait une collusion entre le gouvernement et les compagnies pour maintenir au plus bas les taxes prélevées sur les concessions forestières<sup>38</sup>. Bien qu'il soit peut-être trop tôt pour offrir une analyse complète de la situation, il semble que les compagnies forestières conserveront une influence considérable, malgré la fin officielle du conflit autour du commerce de bois.

31. Voir, par exemple, Global Witness, *Taylor-Made: The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict*, Global Witness, Londres, 2001 ; Greenpeace, *Logs of War: The Relationship Between the Timber Sector, and the Destruction of the Forests of Liberia*, Greenpeace, Madrid, 2001.

32. C. Clapham, « Liberia », in K. Murison (dir), *Africa South of the Sahara 2004*, vol. 33, Routledge, Londres, 2004, p. 601-628.

33. D. Cortright, G. Lopez et L. Gerber, *Sanctions and the Search for Security: Challenges to UN Action*, Lynne Rienner, Londres, 2002.

34. W. de Jong et al., *op. cit.* [NdT. La Cour d'appel néerlandaise a renversé la déclaration de culpabilité et, dans son arrêt rendu public le 10 mars 2008, elle a acquitté Kouwenhoven de toutes les charges retenues à son encontre. Mais, en avril 2010, la Cour suprême a ordonné un nouveau procès : <en.wikipedia.org/wiki/Guus\_Kouwenhoven>.]

35. Government of Liberia, *Poverty Reduction Strategy*, IMF, Washington, 2008.

36. D. Keen, *Conflict and Collusion in Sierra Leone*, James Currey, Londres, 2006, p. 249.

37. Global Witness, « Background Investigations into Companies Bidding for Liberian Forest Management Contracts », *Global Witness Press Release*, 15 juillet 2009.

38. Global Witness, « Proposed Law Would Cost Cash-Strapped Liberian Government Millions », *Global Witness Press Release*, 15 juillet 2009.

## Sierra Leone : exploitation forestière illégale et fin de la « foresterie communautaire »

Si le cas libérien est exemplaire de la relation existante entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés, les développements récents en Sierra Leone illustrent comment des incidents de petite envergure dans le domaine du commerce du bois peuvent avoir des effets absolument dramatiques sur la gouvernance forestière.

Contrairement au Liberia, la production commerciale de bois en Sierra Leone a une longue histoire. De fait, le service forestier colonial fut surtout établi pour contrôler, rationaliser et taxer l'abattage étendu et opportuniste du début de la période coloniale, et l'exploitation des forêts demeura pour l'État une importante source de revenus jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Néanmoins, les exportations de minerais prirent de plus en plus d'importance à partir des années 1920 et le démantèlement du réseau ferroviaire du pays au milieu des années 1970 se traduisit par le déclin du secteur forestier au début de la décennie suivante<sup>40</sup>. De plus, mis à part le trafic d'une petite quantité de « bois de conflit » durant la guerre civile des années 1990, le commerce resta faible au cours des premières années d'après-guerre<sup>41</sup>.

À cette période, le pays était préoccupé par la reconstruction d'une économie locale et la transition vers une démocratie stable. Au début des années 2000, dans le but de réduire la pauvreté, d'instaurer l'ordre et d'établir un contrat social plus solide avec les citoyens, le gouvernement s'engagea dans un processus de décentralisation de grande envergure visant à donner aux communautés, « autant que faire se peut », le pouvoir de « gérer leurs propres affaires locales<sup>42</sup> ». Dans ce contexte, le service forestier se retrouva dans une position délicate. Déjà parce que sa capacité à contrôler les « modes inappropriés d'usage des terres » fut significativement circonscrite par la nécessité d'harmoniser ses politiques avec les discours nationaux et internationaux autour d'une gouvernance « participative<sup>43</sup> ». En conséquence, il chercha avant tout à « engendrer un changement significatif des attitudes et des valeurs communautaires [...] »

39. F. A. Akiwumi, « Conflict Timber, Conflict Diamonds... », *op. cit.* ; F. A. Akiwumi, *Environmental and Social Change...*, *op. cit.*

40. La richesse tirée de l'exploitation des minerais, notamment de diamants, servit à soutenir le régime patrimonial de Siaka Stevens, qui présida la Sierra Leone en 1967 et de 1971 à 1985. Voir M. Boas, « Liberia and Sierra Leone: Dead Ringers? The Logic of Neopatrimonial Rule », *Third World Quarterly*, vol. 25, n° 5, 2001, p. 697-723 ; P. Richards, *op. cit.* ; M. Ferme, *The Underneath of Things: Violence, History and the Everyday in Sierra Leone*, Univ. of California Press, Berkeley, 2001.

41. W. de Jong et al., *op. cit.*

42. GoSL, *Institutional Reform and Capacity Building Project (IRCBP): Final Report*, Government of Sierra Leone, Freetown, 2004. Comme le souligna l'ancien président, une décentralisation fut initiée au milieu des années 1990, mais elle fut interrompue par « la junte militaire de 1997 et ses collaborateurs rebelles » (A. T. Kabbah, « Statement by the President. His Excellency Alhaji Dr A.T. Kabbah at the relaunching of the Local Government Reform and Decentralisation Programme », Freetown, 20 février 2004, p. 2).

par rapport à l'environnement», à travers un programme national de développement d'une «foresterie communautaire<sup>44</sup>». Mais le service forestier manquant sévèrement de personnel et de moyens, ce développement ne fut finalement pas réellement engagé et les Sierra-Léonais durent organiser les activités forestières sans l'intervention de ce service.

Cinq ans plus tard, toutefois, cette situation changea du tout au tout. Au début de l'année 2007, plusieurs compagnies forestières chinoises s'installèrent dans des forêts communautaires au nord de la Sierra Leone où, faisant fi du service forestier, elles coupèrent et exportèrent de très grandes quantités de *Azelia africana* et de *Pterocarpus erinaceus*. Quand le service forestier l'apprit, il engagea des actions radicales. Sollicitant le pouvoir du président, il fit d'abord interdire, en novembre 2007, la coupe et l'exportation d'arbres<sup>45</sup>. Puis, au début du mois de juin 2008, mettant en avant les dangers de «déforestation», de «désertification» et de «changement climatique», il annonça une nouvelle politique rompant clairement avec le *statu quo*, consistant à soumettre l'abattage, à la fois de subsistance et commercial (qu'il soit ou non dédié à l'exportation), à une (re)centralisation des contrôles et à des redevances plus importantes. L'intention était claire : comme l'expliqua à la radio, début juillet 2008, un agent du service forestier, «le principal objectif de cette nouvelle politique est que le gouvernement veut contrôler la forêt ; nous voulons la contrôler».

Bien que plus brève et moins étendue qu'au Liberia, cette incursion de compagnies forestières étrangères modifia considérablement la gouvernance et la distribution des ressources forestières et de leurs bénéfices en Sierra Leone. L'ambition de la nouvelle politique de restreindre et de réglementer l'usage de la forêt est davantage le produit de tensions préexistantes entre le service forestier et les citoyens que des activités des compagnies en soi. Ces tensions étaient cependant tenues à distance, non pas seulement à cause du manque de moyens du service forestier, mais peut-être plus significativement par la transition d'une gestion forestière *de facto* à une gestion forestière légalisée. Quand la crise de l'abattage illégal révéla les faiblesses des institutions nationales de gouvernance forestière, la route était toute tracée pour un retour à une approche de type *command-and-control*. Cela se traduit par le passage d'une capacité de gestion communautaire à un système fortement (re)centralisé, rempli d'obligations procédurales modernes et bureaucratiques, qui rendit l'accès (légal) aux ressources forestières impossible pour la plupart des Sierra-Léonais<sup>46</sup>.

La conséquence peut-être la plus importante de la re-commercialisation des forêts de Sierra Leone aura été la déstabilisation de la politique forestière et des dispositifs de gouvernance. Ce résultat est somme toute ironique étant

données l'instabilité de l'environnement politico-économique autour de l'année 2008 et la nature autoritaire de la nouvelle politique. Pourtant, comme nous l'avons noté, cette politique n'a pas seulement réveillé des tensions en sommeil entre l'État et la société, elle a également créé une forte probabilité de nouveaux conflits dans le champ de la politique forestière. D'une part, les nouvelles restrictions et les nouvelles taxes sont en grande partie inapplicables, à la fois parce que le service forestier n'a toujours pas la capacité de les imposer et à cause de la faiblesse des revenus et du taux d'alphabétisation de la plupart des Sierra-Léonais (notamment ruraux). D'autre part, cette politique garantit – implicitement et explicitement – la domination croissante des entreprises étrangères (ou, du moins, des grandes entreprises) dans le secteur forestier. Étant données les obligations financières et bureaucratiques auxquelles il faut faire face pour obtenir l'accès aux ressources forestières, les petits producteurs vont avoir du mal à se maintenir en activité, alors que les grandes compagnies, qui disposent d'importants moyens, pourront facilement être en conformité – un résultat anticipé dans la conception même de la politique<sup>47</sup>. De fait, la politique forestière de la Sierra Leone, non seulement devrait évoluer de façon significative dans les années à venir, mais continuera probablement à être en grande partie influencée par les dynamiques et les demandes du marché mondial du bois et les producteurs internationaux qui l'approvisionnent.

## Conclusion

Nous avons défendu l'idée qu'il faut donner une plus grande attention à l'exploitation commerciale du bois comme facteur central de l'écologie politique de la foresterie africaine. Nos deux exemples ont illustré quelques-uns de ces liens. Au Liberia, l'exploitation cupide de «bois de conflit» durant la période de guerre et, plus tard, l'usage de règles autoritaires n'ont pas seulement bénéficié de l'instabilité et de la corruption sans entraves, ils sont également devenus des facteurs déterminants dans la persistance d'un gouvernement autoritaire. Si l'action internationale contre Taylor et certains des marchands sans scrupules impliqués à ses côtés a permis d'améliorer la situation après 2003, il semble que les conditions n'ont pas fondamentalement changé, car les améliorations apportées à la gouvernance du pays après la guerre ont du mal à être pérenniées et la demande en bois tropical est actuellement très élevée.

La Sierra Leone aussi a connu des périodes de guerre, au cours desquelles d'autres ressources que le bois – notamment ses «diamants de sang» [*blood diamonds*] – ont joué un rôle similaire en nourrissant certains conflits<sup>48</sup>. Cependant, dans ce pays, ce ne fut pas le bois de conflit mais, après la guerre, une série de coupes illégales réalisées par des entreprises étrangères qui entraîna une crise politique et, finalement, l'instauration d'un système de gouvernance forestière différent. À la suite de la crise autour de l'abattage illégal

44. GoSL, *National Biodiversity Report*, op. cit., p. 161.

45. G. Hiemstra-van der Horst, «“We Are Scared to Say No”: Facing Foreign Timber Companies in Sierra Leone's Community Woodlands», *Journal of Development Studies*, vol. 47, n° 3, 2011, p. 574-594.

46. Pour de plus amples détails sur ces aspects de la nouvelle politique et d'autres encore, voir *ibid.*

47. Voir P. G. Munro et G. Hiemstra-van der Horst, op. cit.

48. P. Richards, op. cit.; D. Keen, op. cit.

de bois, les actions antérieures engagées en vue de développer une foresterie communautaire et d'améliorer les relations entre l'État et les usagers locaux des ressources forestières furent abandonnées au profit d'une revitalisation du service forestier et de la réaffirmation de son contrôle sur toutes les ressources forestières du pays.

Les développements en cours au Liberia et en Sierra Leone sont des exemples des nouvelles écologies politiques de la forêt qui émergent en Afrique subsaharienne. Afin de les comprendre, les spécialistes doivent étendre leurs analyses pour mieux appréhender la façon dont les demandes issues du marché international de bois tropical affectent directement et indirectement les politiques forestières locales et nationales. Nous n'avons pas abordé l'histoire environnementale de la région, mais dans leurs travaux sur l'histoire de la forêt d'Afrique de l'Ouest, J. Fairhead et M. Leach rendent compte de nombreux exemples de contrôle local des forêts qui tous se sont traduits par une augmentation du couvert forestier tout en restant invisibles pour les pouvoirs coloniaux et les agences de développement<sup>49</sup>. Mais, comme nous l'avons montré, la «foresterie de guerre» et les conflits autour de la forêt perturbent nombre de ces initiatives. Étant donnée la situation en Afrique de l'Ouest, nous doutons que les nouveaux instruments de réglementation internationale fondés sur le marché, tels que le mécanisme REDD, permettront d'endiguer l'abattage légal et illégal d'arbres en Afrique. Pour ce faire, il ne suffirait pas d'être simplement en conformité avec les normes et les accords internationaux, il faudrait que s'institue une gouvernance environnementale effective et multiscalaire dans des pays qui se relèvent à peine de décennies de guerres et de déplacements et où les contrats forestiers signifient des repas réguliers.

Traduit de l'anglais par Mathias Lefèvre

---

GREG HIEMSTRA-VAN DER HORST et PAUL G. MUNRO sont doctorants et SIMON P. J. BATTERBURY est professeur, tous trois à l'université de Melbourne, Australie, rattachés au département Resource Management and Geography. Pour cette étude, ils ont bénéficié d'un financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et ont obtenu un Australian Postgraduate Award.

---

49. J. Fairhead et M. Leach, *Reframing Deforestation, op. cit.* et *Misreading the African Lands-*